

**COMPTE RENDU
SEANCE DU 29 AVRIL 2019**

DATE DE CONVOCATION : 25 avril 2019

CONSEILLERS EN EXERCICE : 20

PRESENTS : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Jacqueline CHEVILLON, Yvonnick DAVID (à partir de 19 h 10), Laurence CHEVREL, Philippe BOURRÉ, Nathalie AQUILINA, Philippe GUÉDON, Franck HARDY, Nathalie BELLANGER, Jean-Michel DESMONS, Delphine AVIGNON, Solange PIEL, Manuella MARCHAND, Bruno TRACOU, Jean-Yves DUCLOS, Christelle MOCHET, Annaïg LANNUZEL, Evelyne MARSOLLIER

ABSENTS EXCUSES : Alain CARRAULT, Yvonnick DAVID (jusqu'à 19 h 10)

PROCURATIONS : Alain CARRAULT donne pouvoir à Solange PIEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne MARSOLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Evelyne MARSOLLIER est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

PREAMBULE

Alain PRIGENT, Maire, remercie l'ensemble des élus présents à cette nouvelle séance de Conseil Municipal. Il excuse les élus absents vérifie le quorum.

Il présente et remercie les personnes présente ce soir pour présenter deux dossiers, à savoir :

Monsieur ROBERT, 1^{er} adjoint de Brie, qui va l'assister pour le tirage au sort de la liste préparatoire au jury criminel d'ille et Vilaine pour l'année 2019. **Valérie BOUCHET**, Responsable Régionale Bretagne de l'association Concordia et **Rozenn HEURTAULT**, responsable du RPAM « haut comme Trois pommes » pour la présentation du rapport d'activités 2018.

Alain PRIGENT donne lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

◆ **POLITIQUE DE LA VILLE**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 25 mars 2019
- Jury criminel d'Ille et Vilaine pour l'année 2020 - Liste préparatoire

◆ **EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

- Mise en œuvre d'un chantier international avec l'association Concordia
- Relais Parents Assistantes Maternelles « haut comme trois pommes » – Rapport d'Activité 2018
- Accueil de Loisirs Municipal Enfance et Ados–Camps été 2019
- Animation nuitées séjours et camps d'été – modalités de rémunération et récupération
- Logiciel Gestion du service
- Mise en place du dispositif « Argent de Poche »

◆ **INTERCOMMUNALITE**

- Rapport d'activité 2017 du service public assainissement Rennes Métropole

◆ **CULTURE**

- Bibliothèque « Les mots passants » - rapport d'activité 2018

◆ **FINANCES**

- Subventions aux associations – Année 2019
- Point Accueil Emploi (PAE) participation 2019

◆ **AMENAGEMENT URBAIN**

- Attribution des lots Salle de Sports
- Secteur gare – Mise à disposition d'un terrain pour faciliter l'accueil des usagers TER.

◆ **DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Enquête publique « Milieux aquatiques »

◆ **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 MARS 2019

Alain PRIGENT, Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du lundi 4 mars 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2019.

**JURY CRIMINEL D'ILLE ET VILAINE POUR L'ANNEE 2020
ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE**

Alain PRIGENT, Maire, présente le rapport suivant :

Vu le Code de procédure pénale, et notamment les articles 254 à 267 inclus et R.41, R 41.1,

Vu le Code électoral,

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2017,

Il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des Assises de l'année 2020, sachant que la commune de Corps-Nuds a été désigné lieu de tirage pour les communes de Brie et de Corps-Nuds.

Il convient par conséquent de tirer au sort douze noms (triple du nombre fixé par l'arrêté préfectoral).

Sont écartés du tirage au sort les résidents français à l'étranger ; sont considérés comme nuls les tirages qui correspondraient à une personne radiée ou à une personne qui n'aurait pas atteint les 23 ans au 31 décembre 2019.

N°	Commune	Page	Rang	Nom jeune fille	Nom Épouse	Prénom	Adresse	Naissance
1	CORPS NUDES	69	10	DESMONS		Louis	44, La Métairie Neuve	25/08/1963
2	BRIE	20	4	DELGRANGE		Victoria	Maubusson	09/12/1995
3	BRIE	45	7	LIBIOT		Marcel	2 résidence Brulon JANZE	05/11/1928
4	BRIE	22	7	DROUET	DELLYS	Ginette	Le Prieuré	15/09/1940
5	BRIE	29	9	GOULVEST	GUICHARD	Monique	9 rue de Bretagne	20/07/1951
6	CORPS NUDES	135	1	LE GOFF		Marie	8, rue Anita Conti	13/03/1948
7	CORPS NUDES	42	3	CANNIEUX		Laurent	8, rue Louise Michel	01/02/1972
8	BRIE	48	9	MAS		Julie	16 rue du Chemin Pendant	30/06/1987
9	BRIE	13	7	BROSSILLON	LEROUX	Florence	Le Bourg Neuf route de Châteaubriant	18/04/1972
10	BRIE	15	6	CHASTEL		Dany	4 rue d'Anjou	05/12/1973
11	BRIE	12	2	BOUTHEMY	LUCAS	Sandrine	21 rue du Coteau	24/08/1977
12	BRIE	68	7	VARLOT	LE ROCH	Nathalie	7 rue d'a-haut	30/11/1979

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

2019-023 EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ASSOCIATION CONCORDIA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL

Laurent LISEMBART, 1^{er} Adjoint en charge de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative et Valérie BOUCHET, Responsable Régionale Bretagne de l'association Concordia présentent le rapport suivant :

La commune va mettre en œuvre en juillet 2019, un chantier de mise en valeur du site de La Touche Chevreuil en partenariat avec l'association Concordia, organisatrice de chantiers internationaux.

Le chantier international de bénévoles constitue à la fois une action d'animation locale à dimension internationale et la réalisation de travaux d'utilité sociale.

Le site retenu pour cette première année de partenariat est la restauration extérieure d'un bâtiment annexe sur le site de la Touche Chevreuil. Celui-ci ayant lieu du 10/07/2019 au 31/07/2019 soit 22 jours calendaires incluant les jours d'arrivée et de départ des bénévoles. En fonction du temps disponible et du nombre de volontaires, il pourra être envisagé de réaliser d'autres travaux, qui seront définis ensemble. Une note sera réalisée pour préciser les modalités techniques de l'intervention.

Le chantier est à destination de 13 adolescent(e)s entre 15 et 17 ans avec 2 places réservées pour des bénévoles locaux.

Concordia délègue au sein de chaque équipe, deux animateurs, à savoir un animateur pour l'encadrement technique et un autre pour l'encadrement pédagogique des bénévoles. Les animateurs seront présents sur les lieux un jour au moins avant le début du chantier.

La commune adhère à l'association Concordia pour l'année en cours et à ce titre, elle s'acquitte d'un montant de 20 €, correspondant à la catégorie « membre adhérent ».

La convention de partenariat avec l'association Concordia définit les conditions d'encadrement, de travail et d'hébergement du chantier international ainsi que les engagements des partenaires. Y sont également détaillées les conditions financières, la teneur de l'évaluation du projet et les conditions de résiliation et de rupture de la convention, étant précisé que la participation du chantier prédéfini est de 4 500 € pour la commune pour les 11 jeunes internationaux. Les 2 jeunes Cornusiens seront cofinancés par les familles et la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **DECIDE** d'adhérer à l'association Concordia pour l'année 2019.

✎ **DESIGNE** Philippe BOURRÉ, adjoint en charge des équipements et Laurent LISEMBART, Adjoint en charge de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative comme élus en charge du suivi du projet.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un chantier international en juillet 2019 avec l'association Concordia.

✎ **PRECISE** que l'ensemble des frais afférent à cette délibération seront portés par le budget annexe « Touche Chevreuil ».

2019 EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM) « HAUT COMME TROIS POMMES »
RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Annaïg LANNUZEL, conseillère municipale déléguée au relais parents et assistantes maternelles accompagnée de Rozenn HEURTAULT présentent le rapport suivant :

Par délibération n°2013 .10.001 du 18 novembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de conventionner avec la commune de Bourgbarré pour créer un Relais Assistant(e)s Maternels en janvier 2014 pour accomplir les missions suivantes :

- Améliorer l'accueil des tout-petits au domicile de l'assistant maternel et des parents
- Faciliter l'exercice de cette profession
- Créer, animer le réseau des assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile
- Informé et accompagner les parents à la recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Favoriser le partenariat avec tous les acteurs de la petite enfance
- Promouvoir le métier d'assistant(e) maternel.
- Offrir un cadre d'échanges et de pratiques aux professionnels de l'accueil individuel

Rozenn HEURTAULT, responsable du RPAM « Haut comme 3 pommes » présente sur la commune à raison d'un jour et demi par semaine présente le rapport d'activités établi pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2019-024 EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ENFANCE ET JEUNESSE
RÉGIE DE RECETTES - CAMPS ETE 2019

Laurent LISEMBART, 1^{er} Adjoint en charge de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n°2019.03.019 du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'inscription permettant d'assurer le service à la journée ou demi-journée à compter du lundi 8 Juillet 2019 pour l'accueil de loisirs jeunesse et enfance étant précisé que les activités avec nuitées ou spécifiques aux vacances scolaires donneront lieu à une délibération particulière précisant le financement de l'activité et les participations des familles.

Cet été, des mini-camps sont proposés pour l'accueil de loisirs enfants et l'accueil de loisirs ados. Le premier se déroulera à la Ferme équestre des Courlis à Champeaux (50) à destination des 6-8 ans, du 8 au 12 juillet pour 14 enfants, accompagnés de 2 animateurs. Le deuxième et le troisième se dérouleront à Guerlédan à la base de loisirs de Mûr de Bretagne pour les 11 – 15 ans du 8 au 12 juillet pour 16 enfants accompagnés de l'animateur jeunesse et d'un autre animateur et du 13 au 17 juillet pour 16 enfants, accompagnés de 2 animateurs pour les jeunes de 9-11 ans.

Afin de pouvoir offrir la chance à tous de partir, la municipalité participe à hauteur de 8 €/jour/jeune ou enfant. Le coût de ces camps est modulable selon le quotient familial, à savoir :

Tarif	Quotient Familial QF	Coût
1	QF < 500 €	125 €
2	501 < QF < 750 €	150 €
3	751 € < QF < 1000 €	175 €
4	1001 € < QF < 1250 €	200 €
5	1251 € < QF < 1500 €	225 €
6	> 1500 €	250 €

Ceux-ci vont s'intégrer dans le programme d'activités des vacances d'été 2019 et doivent être approuvés dès à présent, afin de permettre l'information des familles, à savoir :

Libellé de l'activité	Activité	Lieu	Nbre de jeunes	Dates du séjour
« Séjour Ferme » Ferme équestre des Courlis	Soins aux petits animaux de la ferme, balade en calèche	CHAMPEAUX (50)	14 enfants Maxi 6 à 8 ans 2 animateurs	Départ 10 h, le lundi 8 juillet Retour vers 16 h, le vendredi 12 juillet
Base de loisirs Guerlédan	Jeux de piste, soirée contes, ateliers survie Kayak, escalade, autre autres...	GUERLEDAN (22)	16 enfants Maxi 8 à 11 ans 2 animateurs	Départ 10 h, le lundi 15 juillet Retour vers 17 h, le vendredi 19 juillet
			16 enfants Maxi 11 à 15 ans 2 animateurs.	Départ 10 h, le lundi 8 juillet Retour vers 17 h, le vendredi 12 juillet

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les programmes d'animations des accueils de loisirs enfance et jeunesse en approuvant le plan de financement énoncé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision pour fixer les tarifs spécifiques des sorties à la journée ou avec nuitée, pour répondre aux initiatives des jeunes de la commune en accord avec l'équipe d'animation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2019.025 – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
ACCUEIL DE LOISIRS ALSH ENFANCE ADOLESCENCE
ANIMATION NUITÉES SEJOURS ET CAMPS D'ÉTÉ
MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION RÉCUPÉRATION

Laurent LISEMBART, 1^{er} adjoint au Maire délégué à l'éducation, enfance jeunesse et la vie associative, présente et explicite le rapport suivant :

Par délibération n°2018-05-54 du 28 mai 2018, la commune a défini les modalités de rémunération et de récupération des nuitées, séjours et camps d'été pour les animateurs, afin d'unifier les modalités de rémunération et récupération sur les différents temps (préparation, séjours et repos) en distinguant 3 types de séjours, conformément à la réglementation du ministère des sports.

Nuitée : 1 nuit

Séjour court : 2 à 4 nuits

Séjour de vacances : plus de 4 nuits

Il est proposé de confirmer ces modalités de rémunération et récupération des nuitées, séjours et camps d'été comme suit :

Nombre de jours d'accueil Jour j/Nuit n	Préparation	Nombre d'heures de travail ouvrant droit à rémunération ou récupération	Nombre d'heures obligatoires de repos à prendre pendant le séjour	Modalités de fractionnement autorisé du repos à prendre sur le séjour en journée
1 nuit	Si hors temps d'emploi Spécifique aux agents vacataires Les heures de préparations seront payées au nombre effectué dans la limite de 4 h	22 h à 8 h 3 h supplémentaires.		
3 jours et 2 nuits		(3j x 10h) + (2n x 3h) 36 h	6 h	2 h x 3j
4 jours et 3 nuits	Si hors temps d'emploi Spécifique aux agents vacataires Les heures de préparations seront payées au nombre effectué dans la limite de 2 x 3 h	(4j x 10h) + (3n x 3h) 49 h	8 h	2 x 4 h ou 1 x 8h
5 jours et 4 nuits		(5j x 10h) + 4n x 3h) 62 h	10 h	2 x 5 h ou 5 x 2h ou 2 x 4 h + 2 h etc....
Tout séjour supérieur à 5 jours et 4 nuits		Heures payées maximum 12 h /jour Et 3 h/nuit		
CONTRAT ENGAGEMENT EDUCATIF CEE				
FORFAIT	22 € brut/réunion	forfait jour 80 € brut forfait nuit 30 € brut		

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les propositions ci-dessus concernant les modalités de rémunération et récupération des nuitées, séjours et camps d'été.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2019.026 – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
MODALITES DE GESTION DU SERVICE
LOGICIEL DE GESTION ENFANCE-JEUNESSE-PERISCOLAIRE
ACQUISITION

Laurent LISEMBART, 1^{er} adjoint au Maire délégué à l'éducation, enfance jeunesse et la vie associative, présente et explicite le rapport suivant :

La municipalité souhaite répondre au mieux aux attentes des usagers, des partenaires et des élus avec l'appui d'un logiciel performant et simple d'emploi.

La municipalité a fait évoluer son organisation, tant au niveau de ses services que de sa facturation. Une politique de préinscription se met en place afin de faciliter l'organisation des services, faciliter la relation aux familles et réduire les couts et notamment le gaspillage alimentaire sur le temps du midi.

Equiper aujourd'hui les services d'un logiciel facilitera la gestion de tous les aspects de la gestion administrative de l'enfance et de la jeunesse.

Après consultation et comparaison de différents logiciels sur devis et sur sites en ayant comparé différentes configurations sur des communes de taille et d'organisation différente, il est proposé de retenir l'offre de la société ABELLIUM qui se trouve être le mieux disant. Les logiciels ABELIUM sont implantés dans toute la France au sein d'un réseau de professionnels enfance et petite enfance ; les fonctionnalités progressent régulièrement pour répondre aux besoins des collectivités et des partenaires financiers.

Leur logiciel DOMINO WEB est l'outil informatique de référence pour la gestion des structures d'accueil Enfance, Petite enfance et Scolaire. Spécifiquement étudié pour simplifier le suivi des inscriptions, cela permettra de répondre à des besoins de natures différentes et majeures aujourd'hui :

- améliorer la qualité des prestations proposées aux familles,
- permettre aux agents des services concernés d'être plus productifs et de dégager du temps dans la conception des projets et le suivi des actions,
- répondre aux exigences des partenaires et des financeurs dans le rendu des actions mises en œuvre,
- disposer d'outils pointus afin d'apporter une expertise de qualité à l'action éducative locale,
- établir des constats et des bilans fiables,
- faciliter les relations avec les familles.

Par le biais d'un simple navigateur web « Portail Familles », le planning des inscriptions sera partagé et accessible aux familles et aux personnes impliquées dans la gestion du service.

Les avantages de ce logiciel sont nombreux :

- une ergonomie étudiée (exécution des fonctionnalités les plus courantes, puissance et simplicité d'utilisation des listes, découpage par onglet, recherche générique poussée...),
- une base de données complète commune à toutes structures petite enfance et jeunesse,
- la gestion des devis, des factures famille et des règlements...,
- les rapports et états disponibles et évolutifs selon tous les paramètres exigés par les partenaires financiers,
- des éditions paramétrables pouvant être dirigées depuis l'imprimante ou l'écran.

Une formation complète sera dispensée par la société ABELIUM à l'ensemble du personnel concerné.

Cette opération d'un coût total de 14 289 € HT (16 579.80 € TTC) dont 11 953 € HT en investissement et 2 336 € HT de maintenance annuelle peut être financée par la CAF suivant certaines conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir le logiciel Domino Web auprès de la société Abellium pour un prix TTC de 16 579,80 dont 14 343.36 € d'acquisition de matériel et licences
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF d'Ille et Vilaine en ce qui concerne l'accueil périscolaire et l'accueil ados.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2019.027 – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Laurent LISEMBART, 1^{er} adjoint au Maire délégué à l'éducation, enfance jeunesse et la vie associative, présente et explicite le rapport suivant :

Le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans ayant leur résidence principale à Corps-Nuds, la réalisation de petits chantiers/missions (1/2 journée) sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- Chaque mission à une durée d'1/2 journée (3 h)
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat de participation est signé entre le jeune et l'encadrant

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Accueil de loisirs : installation de mini camps, aide pendant le déjeuner, aide piscine, ...
- Missions administratives : tri et classement d'archives, inventaire
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel...

Pour cette année, il est proposé d'acter 10 missions, soit un budget de 150 €. La régie d'avance de la structure jeunesse sera modifiée afin de permettre le versement de l'indemnisation directement aux jeunes concernés.

Les volontaires émettent un souhait auprès de la structure jeunesse pour les dates mais ne choisissent pas la nature de la mission. Chaque jeune ne pourra effectuer qu'une mission qui donnera lieu à une évaluation de la part de l'encadrant et du jeune. Une liste d'attente sera mise en place pour d'éventuel désistement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « argent de poche » sur la commune à compter du 1^{er} juillet 2019, pendant les périodes de congés scolaires et dans la limite de dix chantiers par an, selon les modalités présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** la création de dix postes au sein de la commune, concernant le dispositif « chantier argent de poche » décrit ci-dessus.
- **DIT** que la régie d'avance Jeunesse assurera la gestion et le suivi du dispositif « chantier argent de poche » décrit ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

INTERCOMMUNALITE

2019 : INTERCOMMUNALITE RENNES METROPOLE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Philippe GUÉDON, conseiller municipal présente et commente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux établissements publics de coopération intercommunale, les rapports annuels d'activités des services publics doivent faire l'objet d'une communication auprès du Conseil Municipal.

Depuis le 1er janvier 2015, le service d'assainissement de Rennes Métropole a la charge de l'organisation de l'assainissement collectif et non collectif sur les 43 communes de Rennes Métropole. Le bilan d'activité de la régie Rennes Métropole Assainissement qui porte sur l'année 2016 parvenu à la mairie le 5 janvier 2018, doit faire lui aussi l'objet d'une présentation.

Ce rapport présente les chiffres clés, les faits marquants de l'année 2016 la régie, les différents services à savoir le service public d'assainissement collectif et non collectif, ainsi que le rapport financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de ce rapport.

CULTURE

2019 : CULTURE BIBLIOTHEQUE « LES MOTS PASSANTS » RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Nathalie AQUILINA, 6^{ème} Adjointe déléguée à la lecture, l'information, la communication et l'animation présente le rapport suivant :

Le rapport d'activité établi au titre de l'année 2018 permet de retracer l'activité culturelle de l'année 2018 à travers les actions de la bibliothèque et d'aborder les projets pour les années qui viennent.

La bibliothèque offre un service de qualité accessible à tous, grâce à l'agent en place, à l'investissement de tous et surtout grâce aux nombreux bénévoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de ce rapport.

FINANCES

2019.028 FINANCES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Laurence CHEVREL, 4ème Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, expose à l'assemblée municipale, le rapport suivant :

Il est proposé d'approuver l'attribution des subventions aux associations municipales et extra municipales présentées dans le tableau ci après .

Nom des associations	2019
Ecole privée	3 591,15 €
Ecole publique	7 792,40 €
Halte-garderie la Girafe	63 000,00 €
MJC	70 000,00 €
Association les fous du volant	588,55 €
Association les saisons du corps QI-GONG	318,15 €
Club canin	236,75 €
Corps-Nuds Volley-Ball	1 126,80 €
Pétanque cornusienne	274,60 €
USC Foot	1 377,90 €
Association Bidouille	485,00 €
Club Amitiés Loisirs	485,00 €
Comité d'échanges Corps-Nuds/Kildare	485,00 €
Corps-Nuds Sibiel Amitiés	200,00 €
CPG CTAM Ass. des anciens combattants	315,00 €
Idées au Logis	485,00 €
Les Petits Loups	250,00 €
Solidarité Malagasy 35	400,00 €
A.P.E. JY Cousteau	78,00 €
A.P.E.L. Saint-Joseph	78,00 €
Les jardins buissonniers	78,00 €
USEP	78,00 €

Le montant total attribué aux associations communales pourra être mandaté en plusieurs temps, sachant que certaines sommes ne pourront être versées que sur présentation de justificatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions d'attributions de subventions présentées ci-dessus.

- **DIT** que ces crédits seront imputés au chapitre 65, article 6574 du budget 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2019.029 FINANCES
POINT ACCUEIL EMPLOI (PAE)
PARTICIPATION 2019**

Laurence CHEVREL, 4ème Adjointe en charge des finances et du développement économique, présente et commente le rapport suivant :

Dans son article 3.1, la convention de coopération avec le PAE Sud Est 35 du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, en date du 08 décembre 2015, dispose que « les recettes de l'association proviennent des participations des collectivités adhérentes dont le montant est voté chaque année par les communes. (...) »

Chaque année, sur proposition du bureau, la participation demandée à chacune des communes est revue et validée par le conseil d'administration. Elle est basée sur une participation par habitant selon le dernier recensement de la population municipale réalisé par l'INSEE.

Le conseil d'administration du Point Accueil Emploi Sud Est a maintenu la participation des communes à 4,16 € par habitant pour l'année 2019 (population municipale INSEE en vigueur au 1er janvier 2019 : 3 313 (3 216 habitants 2018), il est donc proposé à l'assemblée d'attribuer au PAE une subvention de 13 782.08 € (4.16 € x 3 313 habitants).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de coopération avec le PAE Sud Est pour l'année 2019 en attribuant une participation d'un montant de 13 782.08 € à l'ordre de l'association du Point Accueil Emploi correspondant à la cotisation de la commune de Corps-Nuds pour l'année 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

AMENAGEMENTS URBAINS

2019.030 AMENAGEMENTS URBAINS SALLE DE SPORTS ATTRIBUTION DES LOTS

Philippe BOURRÉ, 5^{ème} Adjoint en charge des bâtiments communaux et des services techniques présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n°2018-07-55 du 2 juillet 2018 et 2018-09.71 du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux de réhabilitation de la salle de sports René LACROIX visant à prioriser la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment, le renforcement de sa structure et son réaménagement afin de permettre la pratique du volley-ball et devenir le pôle volley sur le secteur sud-est de la métropole.

Par délibération n°2018-11-65 du 26 novembre 2018 le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet KASO moyennant une offre avec option Opération Pilotage et Contrôle (OPC) de 36 900 €.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été validé et le permis de construire est en cours d'instruction. Le règlement de consultation prévoyait l'allotissement en **8 lots distincts** avec un 9^{ème} lot spécifique pour le revêtement de sol.

La date limite de remise des offres a été fixé au vendredi 5 avril 2019 et la commission d'appel d'offres s'est réunie vendredi 26 avril et lundi 29 avril pour analyser et décider de l'attribution des lots.

Le rapport d'analyse des offres approuvé par la Commission d'appel d'offres en date du 29 avril donne les résultats suivants :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	OFFRE HT	ESTIMATION HT
1	DESAMIANTAGE DE DEMOLITION	LRD	57 060,00 €	50 000 €
2	VRD – GROS ŒUVRE	BURET	75 107,82 €	80 000 €
3	MURS OSSATURE BOIS	DARRAS	80 082,00 €	66 000 €
4	CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE BARDAGE	ALD	144 720,10 €	170 000 €
5	MENUISERIES ALU SERRURERIE	SER AL FER	34 586,50 €	35 000 €
6	CLOISONS MENUISERIES INTERIEURES FAUX PLAFONDS	VOLUTIQUE	19 686,31 €	27 000 €
7	PEINTURE	NON ATTRIBUE		22 000 €
8	ELECTRICITE	MICAULT	58 829,56 €	45 000 €
9	SOL SPORTIF	NON ATTRIBUE		67 000 €
TOTAUX				562 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** les propositions de la commission d'appel d'offres présentées ci-dessus concernant l'attribution des lots pour la réhabilitation de la salle de sports.

☞ **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les négociations en vue de l'attribution des lots suivants :

LOT	DESIGNATION
7	PEINTURE
9	SOL SPORTIF

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2019.031 AMENAGEMENTS URBAINS
SECTEUR GARE – MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR FACILITER L'ACCUEIL DES USAGERS TER

Monsieur Yvonnick DAVID, Adjoint en charge de l'urbanisme et du développement durable présente le rapport :

Dans le cadre du programme de modernisation des voies, gares et haltes TER sur la ligne Rennes - Chateaubriant, la Région Bretagne, Rennes Métropole et la SNCF ont engagé un projet de remplacement et de rénovation des mobiliers de quais.

Sur le site de Corps-Nuds, le futur abri qui sera posé sur les nouveaux quais va dépasser d'environ un mètre la limite foncière de SNCF Réseau, sur le domaine communal, à savoir la parcelle AD 263.

La création de cet abri nécessite la mise à disposition par la commune d'une petite bande de terrain, le long des quais pour permettre l'implantation du mobilier TER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition de terrain en vue de permettre la construction d'un abri voyageur sur une partie de la parcelle AD 263, propriété communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEVELOPPEMENT DURABLE

2019.032 AMENAGEMENT URBAIN
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DE LA SEICHE 2019-2024
DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur Jean Michel DESMONS, Conseiller Municipal donne lecture du rapport suivant :

Le Syndicat du Bassin Versant (SIBV) de la Seiche intervient sur tout ou partie des 53 communes de 6 EPCI (Roche aux Fées Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, Rennes Métropole, Vitré Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté, Communauté de Communes du Pays de Craon), dont 52 en Ille-et-Vilaine et 1 en Mayenne.

La mission du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche est d'œuvrer pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, conformément à l'objectif de bon état fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) à l'échéance 2027 pour l'ensemble des masses d'eau du bassin de la Seiche.

Cette directive impose aux états membres l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques tant pour les paramètres physico-chimiques que pour les paramètres biologiques (habitat, biodiversité). Le non-respect de ces obligations peut conduire l'État incriminé à entrer dans un contentieux avec des pénalités financières. La DCE de 2000 se décline en droit français au sein de plusieurs documents notamment réglementaires et de planification. Ceci afin que partout sur le territoire des actions soient menées pour améliorer la qualité globale des cours d'eaux.

C'est dans ce cadre et selon cet objectif que se situe le programme de travaux porté par le SIBV de la Seiche, objet du Contrat Territorial Milieux aquatiques (CTMA) du Bassin Versant de la Seiche.

Le bassin versant, qui s'étend sur 823 km², comprend 14 masses d'eau « cours d'eau » (1000 km) et 2 masses d'eau « plans d'eau » (étang de Carcraon, étang de Marcillé-Robert).

Au vu du diagnostic réalisé en 2011 et 2017, toutes les masses d'eau. L'enjeu majeur pour le syndicat du bassin versant de la Seiche est d'atteindre le « bon état » fixé en 2027, conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Les altérations mises en évidence au cours du diagnostic ont des impacts majeurs sur :

- La qualité de l'eau (diminution de la capacité d'autoépuration des cours d'eau) ;
- La biodiversité (dégradation de la mosaïque de milieux caractérisant un cours d'eau et ses annexes) ;
- L'hydrologie

Les enjeux identifiés sont l'amélioration du fonctionnement hydro morphologique et écologique des cours d'eau (retrouver le profil d'équilibre naturel des cours d'eau de têtes de bassin versant, réduire l'impact des plans d'eau sur cours d'eau, identifier les zones de sources prioritaires et retrouver leur rôle d'alimentation des cours d'eau, identifier les ouvrages transversaux prioritaires) et la poursuite du travail pour une gestion raisonnée des berges et leurs annexes, évaluer l'efficacité des travaux à travers un suivi performant, partager les connaissances et les enjeux autour du fonctionnement des milieux aquatiques et des travaux de restauration.

L'objectif d'atteinte du bon état à l'échéance 2027 ne pourra pas être réalisé si la réflexion se fait à l'échelle parcellaire. Il est en effet nécessaire que cette réflexion puisse avoir lieu à l'échelle du bassin versant. De plus, il n'est pas possible que des propriétaires privés entreprennent des travaux de restauration du lit mineur à cette échelle du bassin versant.

Pour ces deux raisons, le maître d'ouvrage (le SBV de la Seiche) va donc se substituer aux devoirs des propriétaires, ce qui est permis par l'article L.211-71 du code de l'Environnement qui autorise la collectivité territoriale à entreprendre des opérations d'intérêt général sur des terrains privés. Pour cela, le projet doit faire l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) selon l'article L. 211-7 du code l'Environnement et d'une enquête publique qui se tiendra du 25 mars au 24 avril 2019, afin d'autoriser le SBV à investir des fonds publics pour des travaux sur des parcelles privées.

Le programme d'actions mis en place dans le cadre de ce CTMA 2019-2024 est conforme aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, ainsi qu'à ceux du SAGE Vilaine : restaurer la morphologie des cours d'eau, aménager les ouvrages hydrauliques et plans d'eau, repenser les zones de sources, réduire les conséquences directes et indirectes des inondations, mettre en place les outils règlementaires et financiers, sensibiliser et favoriser les échanges.

Le budget global du programme d'actions est estimé à 3 123 400 €. Il est réparti sur 6 ans et pourra être prolongé jusqu'en 2025, soit pour une durée de 7 ans. Le plan de financement prévisionnel prévoit 80 % de subventions. La part d'autofinancement sera prise en charge par le SBV Seiche.

Outre le programme d'actions du SBV de la Seiche, le dossier DIG - Autorisation environnementale intègre des projets portés par les communes et bénéficiant de l'appui technique du syndicat. Les travaux de réhabilitation programmés sur Corps-Nuds

- 16 984 m de cours d'eau à réhabiliter prioritaires
- 25 692 mètres de cours d'eau potentiels
- 14 travaux sur plans d'eau prioritaires
- 13 travaux sur ouvrages prioritaires
- 3 travaux sur zones humides

La Commune de Corps-Nuds est concernée par les 2 masses d'eau prioritaires du Prunelay et de l'Ise.

Ces actions consistent en des travaux de débusage, remise dans le lit d'origine, reméandrage, recharge ou diversification des écoulements, Le syndicat a dressé des fiches action qui ciblent les ouvrages sur lesquels il doit intervenir prioritairement.

La commission agriculture réunie le 25 avril a émis un avis favorable sous réserve que les actions et travaux menés soient réalisés en concertation avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées.

Ceci exposé, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté inter préfectoral portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (loi sur l'eau) du contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de la Seiche 2019-2024 ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ; Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et Aménagement du 12 mars 2019 ;

Considérant que l'enjeu majeur pour le syndicat du bassin versant de la Seiche est d'atteindre le « bon état » fixé en 2027, conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ;

Considérant que le programme d'actions mis en place dans le cadre de ce CTMA 2019-2024 est conforme aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, ainsi qu'à ceux du SAGE Vilaine ;

Considérant que les travaux de restauration sur les masses d'eau de l'Ise et du Prunelay engendreront des améliorations significatives en matière de qualité de l'eau, hydrologie et biodiversité ;

Considérant que, selon l'article R.181-38 du code de l'Environnement, la commune est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **DONNE** un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale soumise à enquête publique relative du Contrat Territorial Milieux aquatiques du bassin versant de la Seiche.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

Déclaration d'intention d'aliéner : décision de non préemption prise à l'occasion de la cession des parcelles :

- **Décision n°2019.005** : bien cadastré Section AC 64 d'une superficie de 188 m² situé 3 rue de Janzé
- **Décision n°2019.006** bien cadastré Section YB 492, d'une superficie de 287 m² situé ZAC des Grands Sillons 7G rue Paul Emile Victor.
- **Décision n°2019.007** bien cadastré Section AB 49, d'une superficie de 136 m² situé 29 rue des Trois Marie.
- **Décision n°2019.008** bien cadastré Section YB 503, d'une superficie de 307 m² situé ZAC des Grands Sillons 7A rue Paul Emile Victor.
- **Décision n°2019.009** biens cadastrés Section AC 64 et 774, d'une superficie de 206 m² situé 3 rue de Janzé.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette communication.

AUTRES

Alain PRIGENT, Maire rend compte des informations suivantes :

Prochains Conseils Municipaux Lundi 27 Mai 2019 - Lundi 1^{er} ou 8 Juillet 2019

Elections Européennes : dimanche 26 mai 2019 avec 2 bureaux de vote au sein du pôle enfance et le bureau de vote centralisateur au sein de la mairie

Nathalie AQUILINA, 6^{eme} Maire Adjointe rend compte de l'évènement Weekend à la rue.

La séance est levée à 21 h 55.

Fait et délibéré en séance le 25 avril 2019,
Le Maire,

Alain PRIGENT